

Lundi 15 juin 2020

## Évolution des modalités d'ouverture au public de la mission urbanisme de la Ville

**Incontournable dans tout projet de construction ou de transformation, le service urbanisme de la Ville accompagne tous les projets de travaux, des particuliers comme des commerçants, dans le respect des réglementations. Si l'accueil physique a dû être suspendu un temps en raison du contexte sanitaire, le service a fonctionné sans discontinuité afin de soutenir l'activité économique et d'accompagner les Dunkerquois dans leurs projets. À compter du 15 juin, l'accueil physique se remet en place, avec de nouvelles modalités.**

Réfection de toiture, remplacement de menuiseries (fenêtres et portes), mise en place d'une clôture, construction d'une extension, d'une véranda, d'un garage, ravalement d'une façade, etc. : la totalité des travaux de construction ou de transformation, sauf rare exception, sont soumis à une autorisation et répondent à des règles d'urbanisme, communes à tous. Ils participent du paysage urbain et doivent respecter des impératifs de qualité.

La mission urbanisme de la Ville réceptionne, avant instruction, les différentes demandes d'autorisations que sont les permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables, les demandes d'enseigne. Afin de réceptionner les dossiers, le service accueille désormais le public sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, à l'exception du jeudi matin. La prise de rendez-vous se fait sur Internet ([ville-dunkerque.fr/declarations-urbanisme](http://ville-dunkerque.fr/declarations-urbanisme)) ou par téléphone au 03 28 26 24 06. Dans l'impossibilité de se déplacer sur site, les personnes peuvent également transmettre leur dossier par voie postale : Ville de Dunkerque, mission urbanisme, place Charles Valentin, BP6537, 59386 Dunkerque cedex 1.

La Ville de Dunkerque, qui veille à la qualité du cadre de vie de ses habitants, porte un regard attentif sur la valorisation de son patrimoine. C'est pourquoi le service dispose en son sein d'une mission de conseil architectural, notamment sur les aspects extérieurs d'un projet de construction ou de transformation (matériaux, couleurs, valorisation patrimoniale...), qui peut être sollicitée avant le dépôt d'un dossier.

### Service urbanisme

Maison de l'Armateur

15 rue Faulconnier

59140 Dunkerque

03 28 26 24 06

<https://www.ville-dunkerque.fr/declarations-urbanisme>